

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2024 à 19 h 45 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :

Mme Josée Marc-Aurèle, conseillère

---

---

La séance débute à 20 h 04.

## **24-475**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

1.1. Réflexion

1.2. Parole au public

- 77 à 91, boulevard des Hauts-Bois – Zone H-119
- Rues St-Pierre, Williams et Favreau (Boucle D) – Zone A-806

#### **2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

24-475 2.1. Adoption de l'ordre du jour

24-476 2.2. Adoption – Procès-verbal – Séance du conseil municipal – 12 novembre 2024

#### **3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**

24-477 3.1. Autorisation préalable – Dépenses des membres du conseil municipal

#### **4. GESTION ADMINISTRATIVE**

24-478 4.1. Adjudication – Contrats d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées – Année 2025

24-479 4.2. Attribution – Services de webdiffusion des séances du conseil municipal – Année 2025

24-480 4.3. Attribution – Licence d'utilisation pour l'application de gestion RH/Paie – Année 2025

24-481 4.4. Attribution – Services d'accompagnement dans le soutien d'infrastructure réseau et système – 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 septembre 2025

24-482 4.5. Reconduction – Contrat de service en cybersécurité – Année 2025



- 24-501 8.3. Attribution – Achat d'un véhicule utilitaire hybride – Regroupement d'achats de véhicules légers – Centre d'acquisitions gouvernementales – Fonds de roulement
- 24-502 8.4. Attribution – Achat et livraison d'une remorque restauration incluant divers équipements – Projet SA-24-59 – Fonds de roulement
- 24-503 8.5. Autorisation – Réparations – Véhicule autopompe Pierce 2008 – Service de sécurité incendie
- 24-504 8.6. Rejet de soumission – Entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques – Projet SA-24-57
- 24-505 8.7. Attribution – Travaux d'arboriculture pour l'année 2025 – Projet SA-24-63
- 24-506 8.8. Provision – Travaux d'arboriculture pour l'année 2025 – Projet SA-24-63
- 24-507 8.9. Attribution – Prélèvement et analyse des eaux par un laboratoire pour l'année 2025 – Projet SI-25-259

**9. LOISIRS**

- 24-508 9.1. Autorisation – Aide financière – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie
- 24-509 9.2. Aide financière – Soutien à l'excellence
- 24-510 9.3. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc.
- 24-511 9.4. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource – Association de ringuette de Ste-Julie inc.

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 24-512 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 24-513 10.2. Demande de dérogations mineures – Aménagement paysager – Boucle D – Zone A-806
- 24-514 10.3. Demande de dérogation mineure – Revêtement extérieur – 77 à 91, boulevard des Hauts-Bois – Zone H-119
- 24-515 10.4. Attribution de contrat et désignation – Offre de service d'apiculture urbaine – Années 2025, 2026 et 2027

**11. RÉGLEMENTATION**

- 24-516 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1149-24 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux
- 24-517 11.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1298 autorisant le paiement de la quote-part des travaux de nettoyage de la branche 5 du ruisseau Belœil pour un montant de 26 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 26 000 \$
- 24-518 11.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1340 décrétant des travaux de réaménagement et de reconstruction du chalet au parc Edmour-J.-Harvey ainsi que les frais contingents pour un montant de 8 350 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 8 350 000 \$



**24-476**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –  
12 NOVEMBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 12 novembre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-477**

**AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution 24-018 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2024 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2024 pour les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses non prévues à la résolution 24-018;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses d'un membre du conseil municipal pour sa participation à l'activité suivante :

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Souper de Noël du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie	10 janvier 2025 Sainte-Julie	60 \$	1	<b>60 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-478**

**ADJUDICATION – CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATIONS  
MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2025**

ATTENDU les contrats actuels d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées conclus entre PG Solutions inc. et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions inc. concernant le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025;



ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6<sup>o</sup>a) et au paragraphe 9<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat d'utilisation de l'application de gestion de la paie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 avec l'entreprise Berger-Levrault Canada ltée, située au 2130, boulevard Dagenais Ouest, bureau 200, Laval, Québec, H7L 5X9, pour un montant de 30 263,72 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément au contrat de renouvellement daté du 25 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-481**

#### **ATTRIBUTION – SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE SOUTIEN D'INFRASTRUCTURE RÉSEAU ET SYSTÈME – 1<sup>er</sup> JANVIER 2025 AU 30 SEPTEMBRE 2025**

ATTENDU QU'une offre de service a été reçue pour des services d'accompagnement dans le soutien d'infrastructure réseau et système pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par la direction générale lors de la commission administrative du 2 décembre 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat concernant des services d'accompagnement dans le soutien d'infrastructure réseau et système pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 septembre 2025 à l'entreprise Cosior inc., située au 135-C, boulevard de Mortagne, Boucherville, Québec, J4B 6G4, pour un montant de 70 623,39 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux prix unitaires contenus à l'offre de prix de cette entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-482**

#### **RECONDUCTION – CONTRAT DE SERVICE EN CYBERSÉCURITÉ – ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE la Ville a confié un contrat relatif à la fourniture de services en matière de cybersécurité pour l'année 2023 à FQM Services, coopérative de solidarité (ci-après « FQMS ») lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2023, résolution 23-015;

ATTENDU QUE le contrat a été reconduit pour l'année 2024 lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2024, résolution 24-022;

ATTENDU QUE FQMS offre des services professionnels en matière de cybersécurité destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation, lesquelles comprennent :

- Une surveillance et le contrôle des points d'accès;
- Une surveillance et le contrôle des boîtes de courriels et messageries;
- Une surveillance du Darkweb;
- La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyberrisques;

ATTENDU la proposition de renouvellement pour le maintien des quatre services de cybersécurité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, laquelle prévoit une hausse du prix de 24 % en raison de l'augmentation de la quantité d'utilisateurs à couvrir;

ATTENDU la réception de facture de FQMS concernant le renouvellement des licences en cybersécurité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6<sup>o</sup>a) et au paragraphe 9 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

DE reconduire le contrat relatif à la fourniture de services en matière de cybersécurité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 avec FQM Services, coopérative de solidarité, ayant son siège au 57, route Campagna, local 201, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0, le tout conformément aux modalités prévues au contrat de commande en cybersécurité, pour un montant de 77 734,03 \$, toutes taxes comprises, représentant une somme de 275,66 \$ par licence;

D'autoriser le Service des finances à émettre tout paiement relatif à la reconduction de ce contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **24-483**

#### **DÉSIGNATION – FOURRIÈRE MUNICIPALE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – REMORQUAGE TOP SPEED (9173-9664 QUÉBEC INC.) – 1771, RUE COULOMBE, LOCAL B**

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

ATTENDU QUE ces dispositions du *Code de la sécurité routière* sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis et qu'elle souhaite désigner à cet effet Remorquage Top Speed (9173-9664 Québec inc.);

ATTENDU QU'une telle résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de Remorquage Top Speed (9173-9664 Québec inc.);

ATTENDU QUE Remorquage Top Speed (9173-9664 Québec inc.) pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ);

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désigne Remorquage Top Speed (9173-9664 Québec inc.), propriété de Fady Tabcharani et Patrick Poulin, à opérer une fourrière d'automobiles au 1771, rue Coulombe, local B, à Sainte-Julie et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la ville de Sainte-Julie;

QUE Remorquage Top Speed (9173-9664 Québec inc.) devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations de Remorquage Top Speed (9173-9664 Québec inc.) devront être conformes aux règlements en vigueur dans la ville;

QUE la Ville se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-484**

#### **RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – 20 NOVEMBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

De ratifier la convention de fin d'emploi intervenue le 20 novembre 2024 entre le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et l'employé concerné dans le cadre de cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-485**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – 11 DÉCEMBRE 2024**

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer, le ou vers le 11 décembre 2024, la convention de fin d'emploi à intervenir avec l'employé concerné dans le cadre de cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-486**

**AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2025 – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA**

ATTENDU le programme d'aide financière *Emplois d'été Canada* d'Emploi et Développement social Canada;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite bénéficier d'une aide financière afin d'offrir à des étudiants une expérience de travail de qualité pendant la saison estivale;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à déposer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada* d'Emploi et Développement social Canada, à signer tout document permettant de donner effet à la présente résolution et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-487**

**ADOPTION – GUIDE DE RÉMUNÉRATION DES POSTES NON COUVERTS PAR UN CONTRAT DE TRAVAIL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie embauche des employés qui ne sont pas couverts par un contrat de travail, notamment les étudiants et les animateurs de camps de jour;

ATTENDU la nécessité, notamment, d'indexer leurs salaires dans les mêmes proportions que les augmentations consenties aux employés cols bleus et cols blancs;

ATTENDU QUE ce guide fera l'objet d'une révision annuelle;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'approuver le guide de rémunération des postes non couverts par un contrat de travail pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-488**

**APPROBATION – PROTOCOLE D'ENTENTE EN VUE DE LA DISSOLUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET DU PARTAGE DE SES ACTIFS**

ATTENDU la création de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (ci-après « RISAVR ») regroupant notamment les territoires des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloëil, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste et des villes de McMasterville, Beloëil, Mont-Saint-Hilaire, Sainte-Julie, Saint-Amable ainsi que Varennes;

ATTENDU QUE la RISAVR a été créée par décret du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 novembre 2018;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale ayant constitué la RISAVR a été approuvée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 mai 2019, permettant l'adhésion des villes de Contrecoeur, d'Otterburn Park et de la municipalité de Verchères à la RISAVR;

ATTENDU QUE cette entente a été modifiée par les municipalités membres afin de modifier la date de terminaison au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a entériné ladite modification;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale n'a pas été renouvelée et qu'aucune nouvelle entente n'a été signée dans les trois mois suivant la fin de ladite entente;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à la dissolution et au partage de l'actif et du passif de la Régie;

ATTENDU QUE la RISAVR a adopté une résolution demandant aux villes d'entériner le protocole d'entente mettant fin à l'entente intermunicipale relative aux services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et prévoyant la dissolution et le partage des actifs et passifs de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU :**

D'approuver le protocole d'entente mettant fin à l'entente intermunicipale relative aux services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et prévoyant la dissolution et le partage des actifs et passifs de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

QUE la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu présente une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prononcer la dissolution de la Régie et de partager l'actif résiduel conformément au protocole d'entente mettant fin à la Régie, le tout, en vertu de l'article 468.49 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 618 du *Code municipal*;

D'autoriser le maire et la greffière, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer tout document pour donner suite à la présente et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**





---

---

ATTENDU QUE la Ville facturera à ces OBNL toute surprime requise en assurance de biens;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'accepter les conditions de renouvellement de l'assurance de dommages pour les OBNL présentées par le courtier BFL Canada inc.;

D'autoriser le trésorier à payer la prime de base de l'assurance de dommages pour les OBNL des catégories « Partenaire » et « Jeunesse », la FADOQ et les propriétaires responsables d'une patinoire extérieure, au montant approximatif de 467 \$ chacun, plus la taxe et les frais de l'UMQ;

D'autoriser le trésorier à payer 50 % de la prime de base de l'assurance de dommages pour les OBNL de la catégorie « Communautaire »;

D'autoriser la greffière à signer tout document relatif au *Programme d'assurances de dommages* pour les OBNL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-491**

#### **APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 8 novembre 2024 au 5 décembre 2024 :

▪ Liste F-2024-23	Chèques à ratifier	1 108 080,93 \$
▪ Liste F-2024-24	Comptes à payer	3 503 690,38 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 8 novembre 2024 au 5 décembre 2024 apparaissant sur les listes F-2024-23 et F-2024-24;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-492**

#### **MODIFICATION – POLITIQUE DE RECOUVREMENT**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des recommandations présentées par le Service des finances lors de la commission administrative du 9 décembre 2024;



**24-494**

**DÉPÔT ET AUTORISATION – CONTRIBUTIONS PROVISOIRES 2025 –  
AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

ATTENDU QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain a adopté une politique de financement;

ATTENDU QUE différentes mesures transitoires ont été mises en œuvre pour l'établissement des contributions municipales pour l'année 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE déposer les contributions provisoires 2025 de l'Autorité régionale de transport métropolitain;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour payer la contribution provisoire aux services de transport collectif de la Ville de Sainte-Julie au montant de 2 279 529 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-495**

**DÉPÔT ET AUTORISATION – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE  
DE MONTRÉAL – EXERCICE FINANCIER 2025**

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 14 novembre 2024, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE déposer le budget de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2025;

D'autoriser le trésorier à payer par chèque la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2025, au montant de 726 279 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-496**

**DÉPÔT ET AUTORISATION – BUDGET – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2025**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville a transmis son budget 2025 ainsi que la répartition des dépenses payables par les municipalités et les villes membres;

ATTENDU QUE la quote-part des dépenses de la Ville de Sainte-Julie est de 5 063 562 \$ et se répartit comme suit :

▪ Administration générale :	866 343 \$
▪ Gestion des matières résiduelles :	3 414 884 \$
▪ Cour municipale régionale :	201 900 \$
▪ Développement économique :	93 292 \$
▪ Sécurité incendie :	45 315 \$
▪ Protection de l'environnement :	102 235 \$
▪ Gestion des cours d'eau :	60 776 \$
▪ APAM :	2 937 \$
▪ Vidange des fosses :	50 167 \$
▪ Courant collectif :	225 713 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE le budget 2025 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville soit déposé;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques afin d'acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2025, au montant de 5 063 562 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **24-497**

#### **APPROBATION – BUDGET 2025 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable a préparé et transmis à la Ville de Sainte-Julie, pour approbation, son budget pour l'exercice financier 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'approuver le budget 2025 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 17 octobre 2025;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2025, au montant de 1 617 548 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-498**

**APPROBATION – BUDGET 2025 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL**

ATTENDU QUE le 17 octobre 2024, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2025;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des municipalités membres de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver le budget 2025 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 17 octobre 2024;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2025, au montant de 188 620 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-499**

**AUTORISATION – DÉPASSEMENT DE COÛTS – SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES AU PARC N.-P.-LAPIERRE – PROJET R-1299-2, LOT 3**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a octroyé, en avril 2024, un contrat de services professionnels relatif à la surveillance des travaux de construction d'un parc de planches à roulettes au parc N.-P.-Lapierre à l'entreprise Le Groupe Conseil Génipur inc., pour un montant de 102 847,44 \$, toutes taxes comprises, résolutions 24-199 et 24-200;

ATTENDU QUE des heures supplémentaires ont dû être réalisées, notamment pour la gestion administrative ainsi que pour la surveillance du chantier;

ATTENDU l'article 6.4 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* relatif à la modification d'un contrat d'une valeur initiale égale ou supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 décembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU :**

D'autoriser une dépense supplémentaire de 19 802,14 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat R-1299-2, lot 3 relatif à des services professionnels de surveillance des travaux de construction d'un parc de planches à roulettes au parc N.-P.-Lapierre à l'entreprise Le Groupe Conseil Génipur inc., portant la valeur totale de la dépense autorisée à 122 649,58 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-500**

**RATIFICATION DE CONTRAT – ACHAT REGROUPÉ – SULFATE D'ALUMINIUM – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) a été mandatée par la Ville de Sainte-Julie pour effectuer, via un regroupement d'achats, une recherche de prix pour l'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc. au prix de 0,341 \$/kg liquide, taxes en sus;

ATTENDU QUE pour s'assurer de respecter les normes de rejets du phosphore et pour limiter l'impact sur le budget prévu en 2025, la quantité nécessaire a été estimée à 400 000 kilogrammes liquides;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Sainte-Julie est estimée à 156 825,90 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 2 décembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE ratifier le contrat d'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2025 à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc., située au 3405, route Marie-Victorin, Varennes, Québec, J3X 0J4, au montant de 156 825,90 \$, toutes taxes comprises pour la Ville de Sainte-Julie, représentant une quantité d'environ 400 000 kilogrammes liquides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-501**

**ATTRIBUTION – ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE HYBRIDE – REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'immobilisations 2024-2025-2026 (TPV-23-01), la Ville a prévu de procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire hybride pour le Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est membre du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales;

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;





ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres SA-24-57 relatif à des travaux d'entretien, sur demande, du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-505**

#### **ATTRIBUTION – TRAVAUX D'ARBORICULTURE POUR L'ANNÉE 2025 – PROJET SA-24-63**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des travaux d'arboriculture pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 décembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-24-63 concernant des travaux d'arboriculture pour l'année 2025 à l'entreprise Ki-Ji Émondage inc., située au 930, rue des Jardins, Sainte-Julie, Québec, J3E 1L8, pour un montant de 34 923,66 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 22 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-506**

#### **PROVISION – TRAVAUX D'ARBORICULTURE POUR L'ANNÉE 2025 – PROJET SA-24-63**

ATTENDU l'attribution du contrat SA-24-63 concernant des travaux d'arboriculture pour l'année 2025 à l'entreprise Ki-Ji Émondage inc. pour un montant de 34 923,66 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

---

---

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 15 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 5 238,55 \$, portant la dépense autorisée à 40 162,21 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-507**

#### **ATTRIBUTION – PRÉLÈVEMENT ET ANALYSE DES EAUX PAR UN LABORATOIRE POUR L'ANNÉE 2025 – PROJET SI-25-259**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour le prélèvement et l'analyse des eaux par un laboratoire pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 décembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SI-25-259 pour le prélèvement et l'analyse des eaux par un laboratoire pour l'année 2025, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Eurofins essais environnementaux Canada inc., située au 150-4495, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec, Québec, G1P 2J7, pour un montant de 76 210,48 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 27 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-508**

#### **AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide de la part du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ), reçue le 4 décembre 2024;

ATTENDU QUE le CCSSJ sollicite l'aide financière de la Ville de Sainte-Julie pour l'aider à rencontrer ses obligations financières relativement à l'aréna et à la piscine intérieure jusqu'à la fin de l'année 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 décembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser le Service des finances à verser une aide financière de 103 000 \$ au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie afin de l'aider à acquitter ses obligations financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-509**

**AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveaux provincial, national et international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 décembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Maxime Chartier	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
Raphaël Clément	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
Thomas Fortin	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
Charles Gallant	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
Édouard Germain	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
Antoine Grenier	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
Thomas Lacaille	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$

Théodore Laroche	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
James McNicoll	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
Liam Roy	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
Sébastien Suarez	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
Henri Tremblay	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	75 \$
Association du baseball amateur de Sainte-Julie	Championnats provinciaux de Baseball Québec 2024	Baseball	200 \$
Louis-Félix Deschamps	Championnats nationaux de karaté 2024	Baseball	300 \$
Louis-Félix Deschamps	Championnats mondiaux cadet, junior et U21 2024	Baseball	500 \$
<b>TOTAL</b>			<b>1 900 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-510**

**AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC.**

ATTENDU le volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. pour soutenir les bénévoles du conseil d'administration dans leurs tâches administratives;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 décembre 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 3 550 \$ à l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc., dans le cadre du volet 6 de la politique précitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



- 
- 
- La demande de **PIIA 24-98** pour les plans-concept de rénovation (garage attenant en pièces habitables) au **708, rue Brassard**, et ce, conformément à la résolution 540.10.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 novembre 2024;

D'approuver la demande de **PIIA 24-99** pour les plans-concept de démolition et reconstruction du **660, rue Duvernay**, traitée dans le cadre de la résolution 540.12.A.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 novembre 2024, conditionnellement à ce :

- ⇒ QUE l'escalier avant soit constitué d'un maximum de quatre (4) contremarches et que deux (2) arbres à grand déploiement soient plantés en façade;
- ⇒ QUE les voisins soient consultés;
- ⇒ QU'un comité de démolition soit tenu, conformément au règlement de démolition en vigueur.

QUE la présente résolution du conseil soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **24-513**

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – BOUCLE D – ZONE A-806**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager initiaux des rues Williams, St-Pierre et Favreau (boucle D), faisant partie du projet Vilamo, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans approuvés en 2020 ainsi que des plans démontrant les travaux réellement effectués sur les lieux, déposés en 2024;

ATTENDU QUE les plans d'aménagement paysager de la boucle D ont été recommandés favorablement par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) en décembre 2020;

ATTENDU QUE les plans soumis comprenaient alors 82 arbres à planter, soit 70 arbres à grand déploiement sur les parties privatives des 64 unités et 12 sur les aires communes directement adjacentes aux parties privatives, ceci en excluant la bande paysagée ceinturant le pourtour du projet;

ATTENDU QUE l'approbation de 2020 prévoyait également une proportion de couverts végétaux moindre à ce qui était prévu au règlement de zonage, soit un pourcentage moyen de 25 % pour l'ensemble de quatre (4) unités de maisons en rangée, soit 18,5 % pour les unités du centre, plutôt que 25 % par unité;

ATTENDU QUE cet assouplissement était accompagné d'une condition imposant une bonification des plantations (plantes, arbustes et fleurs) sur le site, notamment dans les espaces verts en façade des résidences et que de nouveaux plans types des parties privatives ont été soumis en 2021;

ATTENDU QUE l'on retrouve en 2024 beaucoup d'arbres pour l'espace disponible, mais pas nécessairement tous plantés aux endroits initiaux avec les mêmes essences que ce qui apparaissait aux plans de 2020 et 2021;

ATTENDU QUE l'objectif de la présente demande est ainsi de faire approuver les plantations telles que réalisées sur le site, en s'assurant qu'ils correspondent aux objectifs en termes d'aménagement pour le secteur;

ATTENDU QUE la prémisses voulait une plantation de 82 arbres auquel s'ajoutaient les arbres en cour arrière et ceux dans la bande verte ceinturant le projet, pour un total de 199 arbres, mais ce qui n'était pas tout à fait clairement établi dans les résolutions précédentes;

ATTENDU QU'il y a donc un total de 154 arbres à grand déploiement plantés sur le site et de ceux-ci, 10 arbres morts sont à remplacer et il semble difficile d'ajouter des arbres de plus sans oublier le fait que les arbres doivent avoir de l'espace pour grandir jusqu'à maturité;

ATTENDU QUE des 64 unités du projet, 14 ont été ciblées comme présentant un nombre insuffisant d'arbres par rapport aux exigences de la réglementation, soit les adresses 311, 327, 343 et 359 de la rue St-Pierre, les adresses 112, 128, 136 et 140 de la rue Williams et les adresses 144, 148, 156, 172, 184 et 188 de la rue Favreau, dont les numéros de lots sont respectivement 6 484 690, 6 280 305, 6 280 301, 6 280 297, 6 280 293, 6 280 311, 6 280 315, 6 280 317, 6 280 318, 6 280 319, 6 280 320, 6 280 322, 6 280 326, 6 280 329, 6 280 330 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (ci-après « comité ») sont en accord avec la suggestion du Service de l'urbanisme visant à octroyer des dérogations mineures pour ces unités, étant donné les imprécisions des résolutions antérieures, du peu d'espace disponible et du fait que ce soit un projet privé déjà construit avec plusieurs nouveaux propriétaires, mais suggèrent que le promoteur fasse un don équivalent à la moitié des arbres en principe manquants sur le site, soit au nombre de 25, à planter ailleurs sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE certains arbres ont aussi été plantés dans les triangles de visibilité, ne nuisant pas à la vision de façon notable dans les petites rues privées, mais nécessitant tout de même l'octroi d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE le comité considère que les plans-concept proposés sont, dans l'ensemble, généralement conformes aux objectifs et critères de la section 17 du chapitre 4 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager modifiés, déposés en 2024, selon les plantations réellement réalisées sur le site de la boucle D, faisant partie du développement résidentiel Vilamo, en autorisant également :

- La plantation d'arbres dans les triangles de visibilité, contrairement à l'interdiction d'aménager tout obstacle d'une hauteur supérieure à 1 mètre, tel que prescrit à l'article 4.7.4.1 du *Règlement de zonage 1101*;
- Que le nombre d'arbres plantés soit inférieur aux dispositions du tableau 4.12 de l'article 4.7.3.2 du *Règlement de zonage 1101* pour les 14 propriétés suivantes :
  - 311, 327, 343, et 359, rue St-Pierre, 112, 128, 136 et 140, rue Williams et 144, 148, 156, 172, 184 et 188, rue Favreau;

Le tout, conditionnellement à ce :

- ⇒ Que l'ensemble des arbres morts soit remplacé;
- ⇒ Qu'une entente soit signée entre la Ville et le promoteur de la boucle D afin que 25 arbres soient plantés à l'extérieur de la boucle, le tout aux frais du promoteur;
- ⇒ Que le promoteur fasse un don de 25 arbres à planter ailleurs sur le territoire de la ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **24-514**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 77 À 91, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – ZONE H-119**

ATTENDU QU'une demande d'approbation de dérogation mineure relativement à la proportion minimale de matériaux autorisés au 77 à 91, boulevard des Hauts-Bois a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la présente demande concerne la rénovation du revêtement extérieur grandement dégradé des quatre bâtiments au 77 à 91, boulevard des Hauts-Bois dû à un manque d'entretien;

ATTENDU QUE les requérants proposent le retrait du revêtement de stuc (matériaux de classe 3) sur les quatre façades des bâtiments afin d'installer des panneaux isolants sur lesquels un enduit d'acrylique est apposé (matériaux de classe 3);

ATTENDU QUE la couleur de l'enduit d'acrylique sera identique à l'existant selon les requérants et que des échantillons devront être fournis au Service de l'urbanisme avant le début des travaux pour s'assurer de la couleur, à défaut de quoi le projet devra être soumis au *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QU'en raison de la classe des matériaux proposés (classe 3 à 100 %) et que l'article 11.2.2.4, tableau 11.2, du *Règlement de zonage 1101* en vigueur exige un minimum de 75 % de matériaux de classe 2, une dérogation mineure est requise;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la dérogation demandée pour la proportion est raisonnable considérant que le résultat s'apparentera à l'existant et que les travaux proposés permettront de bonifier l'isolation de ces bâtiments construits en 1976;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

---

---

Il est **PROPOSÉ**    par Mme Lucie Bisson  
          **APPUYÉ**        par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété située au 77 à 91, boulevard des Hauts-Bois, afin d'autoriser :

- Une proportion de 0 % de matériaux de revêtement extérieur de classe 2 par façade plutôt qu'un minimum de 75 % comme prescrit au tableau 11.2 de l'article 11.2.2.4 du *Règlement de zonage 1101*;

Le tout conditionnellement à ce qu'un échantillon de l'enduit d'acrylique (couleur) soit déposé au Service de l'urbanisme avant le début des travaux pour approbation afin de s'assurer qu'il s'agit de la même couleur que le revêtement existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-515**

#### **ATTRIBUTION DE CONTRAT ET DÉSIGNATION – OFFRE DE SERVICE D'APICULTURE URBAINE – ANNÉES 2025, 2026 ET 2027**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services d'apiculture urbaine pour les années 2025 à 2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 18 novembre 2024;

Il est **PROPOSÉ**    par Mme Lucie Bisson  
          **APPUYÉ**        par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à des services d'apiculture et de location de ruches urbaines pour les années 2025, 2026 et 2027 à l'entreprise 9266-1669 Québec inc. (aussi connue sous le nom Le miel de mon Grand-père), située au 101, rue Paul-De Maricourt, Sainte-Julie, Québec, J3E 2Z3, pour un montant de 11 152,58 \$, toutes taxes comprises, représentant un montant annuel approximatif de 3 233 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 28 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-516**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1149-24 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1149-24 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**24-517**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1298  
AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART DES TRAVAUX DE NETTOYAGE  
DE LA BRANCHE 5 DU RUISSEAU BELŒIL POUR UN MONTANT DE 26 000 \$ ET  
AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS  
EXCÉDER 26 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1298 autorisant le paiement de la quote-part des travaux de nettoyage de la branche 5 du ruisseau Belœil pour un montant de 26 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 26 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1298 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**24-518**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1340  
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RECONSTRUCTION  
DU CHALET AU PARC EDMOUR-J.-HARVEY AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS  
POUR UN MONTANT DE 8 350 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN  
POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 8 350 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Beaulieu que le *Règlement 1340 décrétant des travaux de réaménagement et de reconstruction du chalet au parc Edmour-J.-Harvey ainsi que les frais contingents pour un montant de 8 350 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 8 350 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1340 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**24-519**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1344  
DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2025**

Avis de motion est donné par M. Christian Huard que le *Règlement 1344 décrétant les taux de taxation pour l'année 2025* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1344 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**24-520**

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT 1102-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN  
DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX NIVEAUX SONORES  
EXTÉRIEURS POUR LES BÂTIMENTS LOCALISÉS DANS UN SECTEUR DE  
CONTRAINTE SONORE**

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1102-11 modifiant le Règlement de construction 1102 afin de revoir les dispositions relatives aux niveaux sonores extérieurs pour les bâtiments localisés dans un secteur de contrainte sonore* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;



**24-522**

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT 1107-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES  
CONDITIONNELS 1107 AFIN DE MODIFIER LA RÉFÉRENCE AUX ZONES C-254 ET  
C-259**

Avis de motion est donné par Mme Sylvie Beaulieu que le *Règlement 1107-10 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de modifier la référence aux zones C-254 et C-259* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin de modifier les zones C-254 et C-259 dans le but de créer une seule zone mixte;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'adopter le premier projet de règlement 1107-10 modifiant le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin de modifier la référence aux zones C-254 et C-259;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 13 janvier 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-523**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1100-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN  
D'URBANISME 1100 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES AU  
DÉVELOPPEMENT EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20**

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir les dispositions relatives au développement dans les zones en bordure de grands axes autoroutiers, considérant la pénurie de logements et les mesures disponibles pour atténuer les effets négatifs dans ces zones de contraintes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024, sous le numéro 24-467;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 décembre 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au présent règlement afin d'y ajouter la référence au cinquième milieu urbain créé dans le PPU de l'entrée de ville Nord et d'y modifier le descriptif du milieu CR-1 plutôt que de le remplacer par le descriptif du nouveau milieu (MU-4);

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1100-13 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin de revoir les dispositions relatives au développement en bordure de l'autoroute 20*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu à celui de la ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-524**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1343 DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À L'IMPLANTATION DE PANNEAUX SOLAIRES COMMERCIAUX SUR LE TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de définir le cadre normatif régissant l'implantation de panneaux solaires commerciaux sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2024, sous le numéro 24-468;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1343 de contrôle intérimaire relatif à l'implantation de panneaux solaires commerciaux sur le territoire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **DÉCLARATIONS ANNUELLES DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉE 2024**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil doit être effectué dans les soixante (60) jours suivant l'anniversaire de la proclamation de leur élection;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la Ville de Sainte-Julie, à l'exception du conseiller M. Sylvain Dubuc, ont été élus par scrutin le 7 novembre 2021 et que leur proclamation a eu lieu le 12 novembre 2021;

ATTENDU QUE M. Sylvain Dubuc, conseiller du district 1 - De la Belle-Rivière-Ringuet, a été élu le 11 décembre 2022 et que sa proclamation a eu lieu le 19 décembre 2022;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait des déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de M. Mario Lemay, de Mmes Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier et Lucie Bisson et de MM. Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher.

#### **RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2024**

ATTENDU QU'au moins une fois l'an, la Ville de Sainte-Julie doit déposer un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2024, dont copie est jointe à la présente.

#### **REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉE 2024**

ATTENDU l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui mentionne que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la greffière de la Ville;

ATTENDU QUE la greffière tient un registre public de ces déclarations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du registre des déclarations de plus de 200 \$ des élus municipaux de la Ville de Sainte-Julie depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal de l'année 2023, lequel ne contient aucune déclaration et est signé en date du 6 décembre 2024 par M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière.

#### **PROCÈS-VERBAUX – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024 ET ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré les 13 et 28 novembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points soumis à l'ordre du jour de ces réunions et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenues respectivement les 13 novembre 2024 et 28 novembre 2024, lesquels sont joints à la présente.

**LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE**

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

<b>EMBAUCHE DE PERSONNEL (personnel régulier)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Poste</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Laurent Julien Guindon	Régulier	Inspecteur en bâtiment	2025-01-06
<b>EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Poste</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Nicolas Audet	Surnuméraire	Préposé au patin libre à appariteur-concierge	2024-11-26
Maxine Desfossés	Surnuméraire	Appariteur-concierge	2024-11-26

**POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

- **Absence de Mme Josée Marc-Aurèle** – M. Mario Lemay mentionne que Mme Marc-Aurèle est absente, car elle est en examen à l'université.
- **Défilé de Noël – 26<sup>e</sup> édition – Samedi 7 décembre 2024** – M. Lemay remercie les organisateurs, les bénévoles et les employés qui ont participé à la réussite de cette activité.
- **Période des fêtes** – M. Lemay et les membres du conseil souhaitent de très joyeuses fêtes entre amis et en familles aux Julievilloises et Julievillois et une année de santé et de prospérité.

**POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, des questions ont porté sur les sujets suivants :

- **Pluies abondantes – Vendredi 9 août 2024 – Refoulements** – Une citoyenne demande quels sont les derniers développements dans ce dossier.
- **Circulation – Véhicules lourds – Rue Blaise-Pascal et boulevard Nobel** – Il est mentionné que plusieurs véhicules lourds circulent sur ces artères, alors que cela est interdit.
- **Luminaires – Boulevard N.-P.-Lapierre, entre la rue Huet et la montée Sainte-Julie** – Il est mentionné que les luminaires publics sont allumés jour et nuit.

